

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné à l'effet de ce qui suit:

Lors d'une séance de conseil a adopté le premier projet de règlement
#264-1-2016

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE EN CONCORDANCE #264-1-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 VISANT À RÉGIR
L'ABATTAGE D'ARBRES EN ZONES RURALES, RIVES, DU LITTORAL

1. Une assemblée publique d'information sera tenue le 14 juillet 2016, de 18h30 à 19h30, à l'Hôtel de Ville situé à Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur de zonage expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes intéressés.
2. Le projet de règlement peut être consulté au Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture de 9h à 16h00, le jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #264-1-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du règlement de zonage avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 juillet 2016

Philippe De Courval

Directeur général
Secrétaire-trésorier